

Étaient présents : Alice AMELIN, Jean-Paul BARITAUT, Jean CORBANÈSE, Philippe DELIGNE, Aude DELPEYROU, Gaëlle DELPRAT, Stéphane DENOYELLE, Francis DUSSILLOLS, Paulette LAPRIE, Yvon MARTIN, Denis VIMENEY

Était excusé : Myriam BELLOC, Sandra BOUSQUET, Patrick TAUZIN

Secrétaire de Séance : Denis VIMENEY

## **ADOPTION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2019**

A l'unanimité, le Conseil adopte le compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 04 septembre 2019.

### **VENTE PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE ZB147**

Le Maire indique au Conseil que le 18 février 2019, la direction du Centre routier départemental l'a saisi par courrier afin de lui signaler « plusieurs anomalies sur un mur de soutènement » en indiquant notamment que ce dernier présentait des désordres importants malgré les travaux déjà effectués. Elle concluait ainsi « il me paraît nécessaire que vous fassiez procéder aux mesures conservatoires nécessaires [...] ainsi qu'aux travaux de consolidation de cette portion d'ouvrage ». Des devis ont donc été immédiatement réalisés : les travaux nécessaires à la reprise du mur s'élèvent à plus de 50 000€ et l'élagage principal à un peu plus de 1600€ pour la première tranche d'intervention. En parallèle, Monsieur DE NOMBEL propriétaire des terrains adjacents à la parcelle concernée (ZB147), a exprimé une volonté d'achat afin de créer un chemin d'accès jusqu'à sa propriété. Ce dernier a été informé, d'une part des travaux nécessaires à effectuer en urgence sur la parcelle et, d'autre part, de sa catégorisation en tant qu'espace boisé classé qui est en vigueur dans notre POS actuel et qui devrait être maintenue dans le futur PLUi. La collectivité n'est pas soumise à la demande d'avis des Domaines néanmoins le Maire a souhaité obtenir leur évaluation en amont de la vente et ces derniers estiment le prix de cette parcelle de 1907m<sup>2</sup> à 1000€. Considérant le coût des travaux et de l'entretien de cette parcelle Monsieur DE NOMBEL a donc proposé d'acquérir la parcelle à l'euro symbolique tout en prenant à sa charge l'ensemble des dépenses nécessaires. Le Conseil adopte à l'unanimité la vente de la parcelle ZB147 à l'euro symbolique au profit de Monsieur DE NOMBEL tout en rappelant que la dimension boisée de la parcelle sera inscrite dans l'acte de vente tout comme la nécessité de réaliser au plus vite des travaux sur le mur de soutènement et les arbres du parc.

### **ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE BUDGET AU COMPTABLE PUBLIC**

Le 30 avril 2014 le Conseil avait délibéré pour attribuer à Madame DEGOUY – notre comptable public – une indemnité de conseil et de budget. Or, cette dernière étant partie à la retraite en juillet 2019, il convient donc (selon l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983) de délibérer à nouveau pour attribuer l'indemnité au nouveau comptable, Monsieur GARRIGA Jean-Marc. Pour rappel, cette indemnité rémunère les fonctions facultatives de conseil du comptable public. L'indemnité est acquise pour le comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal. Pour la commune cela représente 600€ par an environ. Le Maire rappelle à ce propos qu'une attaque sans précédent est actuellement menée par le gouvernement contre les trésoreries publiques. Il fait état de nombreux témoignages de personnels en souffrance qui ne sont plus en capacité d'exercer correctement leurs missions habituelles. Plus inquiétant encore, le projet qui semble se dessiner à terme suite aux démembrements des trésoreries : celui de la fin du principe historique de la séparation de l'ordonnateur (qui décide d'engager une recette ou une dépense) et du comptable (qui vérifie la légalité de l'acte et procède de manière effective à l'encaissement et au paiement). On peut imaginer dans ce contexte que les collectivités vont progressivement être amenés par exemple à faire valider leurs comptes a posteriori par des cabinets d'expertise comptable privés tel que le pratique les entreprises. Or, cela pose de graves dangers démocratiques et un risque de perdre les conseils et le regard particulier que portent les comptables publics sur les finances des collectivités en connaissant parfaitement les contraintes qui sont les leurs et les spécificités de leurs actions. Le réseau des

trésoreries publiques est une réelle garantie pour les citoyen.nes de disposer d'un contrôle de qualité sur l'ensemble des décisions financières des élus. Il réaffirme le soutien du conseil municipal aux oppositions des fonctionnaires du trésor public quant à la réorganisation entamée sur le territoire. Par ailleurs à l'unanimité le Conseil adopte l'attribution d'une indemnité de conseil et de budget au nouveau comptable public.

### **CONVENTION POUR LA STRUCTURATION ET LA MISE EN PLACE DU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE**

La CdC du Réolais en Sud-Gironde est engagée dans une démarche de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire (PAH), dans ce cadre-là une convention a été élaborée pour préciser les modalités financières, la gouvernance et l'engagement des partenaires en particulier les « villes-pilotes » au sein de la CdC. Pour rappel, la commune avait candidaté le 07 septembre 2017 pour être reconnue en tant que « ville-pilote ». Afin de valider cet engagement il est désormais demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer la convention dédiée, désigner des représentants de la commune pour siéger au sein des instances de gouvernance et valider la participation financière communale à hauteur de 250.31€. Le Maire rappelle qu'il y a dans ce label une dimension matérielle mais également immatérielle et qu'à l'échelle de la commune c'est le patrimoine bâti qui sera mis en avant mais également le patrimoine culturel à l'image du Festival des Fifres par exemple. L'enjeu sera désormais de faire vivre ce label, de créer du lien avec les écoles entre autres et bien sûr d'impliquer les associations locales. Un technicien de la CdC est affecté à mi-temps sur la construction de ce partenariat et l'animation du Pays d'Art et d'Histoire. Enfin, il faut noter que la convention et son budget associé sont engagés pour les trois prochaines années. A l'unanimité le Conseil adopte cette convention et nomme les élus suivants aux différents comités : Jean-Paul BARITAUT, Stéphane DENOYELLE, Francis DUSSILLOLS.

### **ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

Comme lors de chaque nouveau rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), la dernière étape consiste en une validation par l'ensemble des conseils municipaux des communes membres. Il est ici proposé au Conseil d'adopter le dernier document en date du 24 septembre 2019 présentant l'évaluation des charges relatives à la modification de documents d'urbanisme de certaines communes et à la revalorisation des charges de fonctionnement de la bibliothèque de Loupiac de la Réole. Saint-Pierre d'Aurillac n'est donc pas concerné directement et le Maire indique pour mémoire que le montant total de nos attributions de compensation versées par la CdC s'élève à 137 834€ en 2019. A l'unanimité le Conseil adopte donc le rapport de la CLECT en date du 24 septembre 2019.

### **DOSSIERS DIVERS**

- **Pétition « MON service public postal, je le défends ! »** : Le Maire indique que le courrier qui avait été jeté dans un fossé le 30 octobre 2019 a finalement été redistribué aujourd'hui. Depuis 3 semaines les problèmes de distribution se multiplient à cause de la réorganisation du tri et de la distribution décidée par la direction. Pour rappel, il y avait eu dès l'année dernière une forte mobilisation des postier.es pour alerter précisément les usager.es sur les risques importants selon eux d'une perte de la qualité du service de distribution postale. Au conseil communautaire, il y a 15 jours, les Maires ont fait remonter les dysfonctionnements majeurs constatés sur le territoire. Le député avait donc interpellé la Poste, et la Direction avait indiqué que tout devait rentrer dans l'ordre et que des intérimaires allaient être embauchés pour combler les retards dus à la réorganisation. A titre d'exemple sur la commune, l'ancien facteur « historique » n'a plus en charge les côteaux, il s'est vu attribué seulement la partie du territoire située en dessous de la voie ferrée. Cette situation n'est pas propre au Sud-Gironde, le message du Maire sur les réseaux sociaux a été partagé plus de 2000 fois et a provoqué plus de 600 commentaires de témoignages de la France entière qui rapportaient des situations similaires. Ils font état en particulier de postier.es en grande souffrance dans l'exercice de leur profession. Beaucoup d'habitant.es ont souhaité interpeller la Poste, une pétition est donc disponible en Mairie et en ligne depuis le site de la commune.

- **Déviations suite aux travaux à Pian sur Garonne :** le Maire a dû intervenir en urgence sur cette problématique puisque la commune n'avait été associée en amont à aucune réunion préparatoire des travaux. La situation étant particulièrement dangereuse, une réunion a été sollicitée immédiatement auprès du Sous-Préfet. Face aux centaines de véhicules, camions et convois exceptionnels les premiers jours, le Maire a pris trois Arrêtés municipaux en urgence afin de fermer à la circulation (sauf pour les riverains) les trois des routes qui desservent le haut de la commune. Malgré cela, certaines personnes ne respectent pas les déviations et la voirie se dégrade très vite, la situation demeure finalement très dangereuse. Suite à la réunion il a donc été convenu que le centre routier départemental allait refaire une campagne de communication dans les médias et que la gendarmerie allait accroître les contrôles avec des moyens renforcés sur les axes routiers concernés. Toutefois l'ensemble des élu.es et des services communaux restent particulièrement attentifs à l'évolution de la situation.

*L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 20h30.*